

Élan

une école de l'égalité des chances pour la danse

Une attention particulière est portée à la situation socio-économique des élèves dans la sélection pour la formation Élan. Une priorité de recrutement est donnée aux élèves dont les revenus des familles sont inférieurs à un plafond (cf. tableau au verso). Ce plafond est modulé selon la composition de la famille : nombre d'enfants à charge et nombre d'enfants étudiant dans l'enseignement supérieur.

Pour que ces critères soient pris en compte dans l'étude de la candidature de votre fils/fille, merci de renseigner les informations ci-dessous et de joindre votre avis d'imposition.

En l'absence de communication de ces informations, les revenus de la famille seront considérés comme au-delà des plafonds. Il n'est alors pas nécessaire de compléter cette fiche.

Pour toute question, merci de contacter Paola Braga par e-mail à l'adresse elan@cnd.fr ou par téléphone au +33 (0)1 41 83 98 68

Candidat

Nom et prénom _____

Revenu global brut déclaré en 2021 (au titre de l'année 2020) par la famille ou le tuteur légal

Nombre d'enfants à charge (autre que votre fils/fille qui postule pour Élan) _____

Nombre d'enfants à charge étudiant dans l'enseignement supérieur (à l'exclusion de votre fils/fille qui postule pour Élan) _____

J'atteste la sincérité des informations communiquées.

Fait à :

Le :

Signature :

Mode de calcul

Pour l'année scolaire 2022-2023, les revenus retenus sont ceux perçus en 2020 (cf. ligne revenu global brut de l'avis fiscal de 2021) par la famille ou le tuteur légal.

Référence : arrêté du 16 juillet 2021 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur

Points de charge :

— Pour chaque autre enfant à charge, à l'exclusion du candidat : 2 points ;

— Pour chaque enfant à charge étudiant dans l'enseignement supérieur, à l'exclusion du candidat : 4 points.

Seront en priorité étudiées les candidatures des jeunes dont les revenus des familles sont situés sous les plafonds suivants :

Points de charge	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Plafond revenus annuels €	33 100	36 760	40 450	44 120	47 800	51 480	55 150	58 830	62 510

Points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Plafond revenus annuels €	66 180	69 860	73 540	77 210	80 890	84 560	88 250	91 920	95 610

Les candidatures des élèves dont les revenus des familles dépassent ces plafonds seront étudiées dans la limite des places restant disponibles.